



SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

Contrat de saillie 2022 Galion de Perhet

L'Acheteur : _____
Adresse : _____
Code Postal et Ville : _____
Tél : _____
Mail : _____ @ _____

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon **Galion de Perhet** en insémination de semence **congelée** aux conditions suivantes :

- **275 € TTC** (TVA 10%) * soit 250 € HT de frais techniques (réglés ce jour par chèque joint au contrat)
- **550 € TTC** (TVA 10%) * soit 500 € HT de solde chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures
- **120 € TTC** (TVA 20%) * soit 100 € HT de frais d'envoi de paillettes (réglés ce jour par chèque joint au contrat)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

- ✓ Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que si le poulain est vivant à 48 heures. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48 heures, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.
- ✓ Les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal

Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : _____

N° Sire : _____

Origines : _____

Centre d'insémination choisi : _____

Transfert d'embryon : Oui Non

- ✓ L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.



**SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec**

- ✓ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- ✓ Chaque contrat de vente comprend 18 paillettes de semence congelée. (Il est recommandé d'inséminer avec six paillettes par chaleur en insémination profonde **sur ovulation**).
- ✓ Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées)
- ✓ Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.
- ✓ Les doses envoyées à l'Acheteur ne pourront être utilisées que pour cette **seule jument** et ce contrat n'est valable que pour **un seul et unique poulain**.
- ✓ Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que de gestations constatées.
- ✓ Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.
- ✓ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des **3 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants aux frais techniques, au solde de saillie et aux frais de transport.

**L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.
Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.**

Fait à : _____ Le _____

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :
(Paraphe sur la première et deuxième page)

Signature du Vendeur :

Coordonnées bancaires :

RIB : 30004 02330 00010009268 25

IBAN : FR76 3000 4023 3000 0100 0926 825

BIC : BNPAFRPPXXX